



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation compensatrice

Question écrite n° 63812

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le problème de l'allocation compensatrice pour tierce personne accordée aux personnes handicapées, dont le taux n'évolue pas en même temps que celui du SMIC et perd ainsi progressivement de sa valeur. Le taux maximum de 4 705 francs par mois ne permet plus de répondre aux besoins des personnes handicapées maintenues à domicile, et il est très inférieur au montant maximum de l'allocation personnalisée de dépendance fixé à 7 000 francs. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet et quelles dispositions peuvent être prises pour améliorer les conditions de vie à domicile des personnes gravement handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63812

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3927